



La vie du palais

L'avenir du palais de justice de Bruxelles¹.

Dans mes souvenirs, tout a commencé avec le « Spiribus »². La salle A fermait définitivement ses portes et les audiences du tribunal de commerce se tenaient désormais aux confins de la rue de la Régence.

Le « Spiribus », si bien chanté en 2003 par les revuistes de Bruxelles, n'était rien d'autre qu'un étrange engin permettant aux avocats de ne pas devoir, pour s'y rendre, parcourir des centaines de mètres à pied, tout en s'interrogeant sur la question de savoir s'ils pouvaient ou non garder leur robe pendant le trajet, mais destiné surtout à étouffer leurs plaintes sur cet exode non désiré. Les voix qui s'élevaient étaient peu nombreuses et ne connaissaient pas d'écho. Le palais se vidait, sans que l'on ne sache ni qui en décidait, ni pourquoi.

Plus récemment, ce sont les chambres civiles de première instance qui ont déménagé à l'« annexe », appelée désormais plus pompeusement, le « Montesquieu ». Un bâtiment sans âme ressemblant à n'importe quel ministère ou polyclinique, un mobilier tout juste digne du géant suédois, des plafonds bas, des « barres » qui ne supportent pas la présence d'un dossier de plus d'une dizaine de pièces...

Enfin les voix s'élèvent, enfin les avocats se réveillent. Ils manifestent même cet été, à l'initiative du bâtonnier Yves Oschinsky, pour « sauver le palais ». Si cette manifestation a permis de constater que les voix s'élèvent désormais nombreuses, elle a, également, mis en avant le fait que ces dernières ne sont toutefois pas unanimes.

« Il faut sauver le palais ».

C'est cette occasion qu'a saisi, ce mardi 7 décembre 2010, le bâtonnier Jean-Pierre Buyle pour lancer son premier *Think Tank*, soit, plus prosaïquement, sa première conférence-débat sur « l'avenir du palais de justice ». Passé la surprise du lieu, sorte de tente esquimaude post-moderne verte plantée au milieu de l'avenue de la Toison d'Or et érigée à la gloire des voitures Smart, rapidement les visages apparaissent, connus pour certains, mais également plus anonymes.

La séance est ouverte et animée par le bâtonnier Buyle qui, à l'instar de Laurent Ruquier, annonce tout d'abord « les invités qui ne viendront pas ce soir », le ministre de la Justice, la Régie des bâtiments et la Commission royale des monuments et des sites ayant, en effet, décliné l'invitation. Ensuite de quoi il présente très, peut-être même trop, brièvement les par-

ticipants aux débats. S'il était en effet aisé de savoir qui était le président du tribunal de première instance, les deux bâtonniers de Bruxelles et l'excellent dessinateur François Schuiten, l'abbé Jacques Van der Biest, les divers architectes et membres de l'A.R.A.U. auraient, quant à eux, mérité une présentation plus circonstanciée. Cela d'autant plus lorsqu'on apprend que l'A.R.A.U. n'est rien d'autre que l'Atelier de recherche et d'action urbaine, une a.s.b.l. visant, selon ses statuts, à « sortir la décision urbanistique du secret des cabinets afin de rendre les enjeux urbains bruxellois publics ».

Veut-on une justice Ikea ?

Rapidement, le débat s'engage et est, au grand plaisir de tous, loin d'être une discussion consensuelle à laquelle on assisterait en attendant impatientement le moment de se jeter sur les zakouskis et le champagne.

Invité à faire part de son point de vue sur la question, Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles, bouscule immédiatement la soirée en indiquant que notre palais n'est plus que le symbole d'une justice du XIX^e siècle et qu'il lui importe finalement peu de savoir où la justice est rendue tant qu'elle l'est. Cette déclaration faite à brûle-pourpoint déclenche une levée de boucliers des autres intervenants, ces derniers se relayant pour présenter une vision beaucoup plus attachée au palais, tant dans son unicité que dans l'importance de sa symbolique.

En toile de fond défilent quelques œuvres inédites de François Schuiten, amoureux de ce « mystérieux » palais de justice qu'il dessine depuis déjà trente ans, et qui est à ses yeux unique et irremplaçable tant dans son aspect que dans sa fonction.

Le bâtonnier Oschinsky fait une entrée remarquée en rappelant que la justice est due au citoyen, réfutant l'argument du coût et refusant de se contenter d'une « justice Ikea ». Piqué au vif, le président du tribunal réagira et rappellera les conditions inacceptables de travail auxquelles étaient soumis les huissiers, greffiers et magistrats : absence de lumière et d'air, odeurs insupportables, etc.

Le débat sera ensuite bercé par de nombreuses interventions nous racontant l'histoire du palais, des anecdotes passionnantes sur sa construction, son style et les transformations subies au fil des ans. Nous apprendrons notamment qu'Orson Welles était subjugué par ce dernier et qu'il a même eu l'intention d'y tourner un film; que, bien que de proportions plus modestes, une transposition de notre palais a été construite à Lima; que le nôtre est plus grand que la basilique Saint-Pierre et que, contrairement au reste du palais, les échafaudages ne sont pas classés...

Un étrange concours international d'idées.

Les nombreuses interventions poussent à la réflexion et, notamment à la question du symbole. Ce palais est-il seulement un vieil édifice branlant dont la grandeur n'avait d'autre but que d'écraser le citoyen sous le poids d'une justice toute-puissante et inhumaine ou est-il au contraire conçu justement pour donner un sens

chasser la violence des conflits pour laisser place au discours? Le décor ne rappelle-t-il pas que ce qui se joue au cours d'un procès dépasse la réalité concrète des intervenants et ne garantit-il pas à la justice son autorité?

Le débat s'envole alors sur les questions de sécurisation du palais, de prix, d'écologie, voire même de politique avant de revenir sur le fameux « concours international d'idées sur le palais de justice » organisé par la Régie des bâtiments. Un spectateur, candidat audit concours, exposera même brièvement son « projet Las Vegas » visant à transformer le palais en musée et à profiter de sa hauteur exceptionnelle pour convertir la salle des pas perdus en une œuvre d'art géante d'Anish Kapoor ou d'un autre de ses contemporains. Un autre nous indiquera qu'il a lui-même rédigé l'arrêté de classement et que l'État, pourtant propriétaire du bâtiment depuis 130 ans, ne sait toujours pas, aujourd'hui, comment le rénover.

Quelques avocats prennent ensuite la parole, l'un pour indiquer qu'une démolition pure et simple du palais ne le dérangerait pas, l'autre pour souligner qu'il était, au XXI^e siècle, largement temps de repenser le concept même de justice. Une réponse fuse qui, après avoir titillé les précédents intervenants sur leur pratique de moins en moins assidue du lieu, rappelle que si ce qui se joue en ce moment est une formidable occasion de réfléchir à notre fonction, de réfléchir à la justice et à son sens, cette réflexion n'est nullement incompatible avec la protection du lieu.

Le mot de la fin est donné à François Schuiten qui, après avoir confirmé que l'on ne pourra pas se passer de la question de la justice et de sa forme, terminera par ces mots « le poids du passé est une chance extraordinaire pour construire l'avenir ».

S'il est certain que cette conférence-débat ne suffira pas à « sauver le palais », elle aura tout de même le mérite d'avoir poussé au questionnement.

Vincent BODSON



Pour connaître nos dernières parutions, consultez notre catalogue sur internet :

www.larcier.com

(1) Conférence-débat du 7 décembre 2010 au palais de justice de Bruxelles.

(2) Néologisme formé à partir du nom du président du